

CD/1195  
2 avril 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 2 AVRIL 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LES REPRESENTANTS DES  
GOUVERNEMENTS DEPOSITAIRES DU TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION  
DES ARMES NUCLEAIRES, TRANSMETTANT UNE DECLARATION PUBLIEE  
PAR LES TROIS GOUVERNEMENTS LE 1er AVRIL 1993

TRAITE SUR LA NON-PROLIFERATION :

REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE

En tant que représentants à la Conférence du désarmement des gouvernements dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, signé à Washington, Londres et Moscou le 1er juillet 1968, nous souhaitons appeler votre attention sur une déclaration publiée par nos trois gouvernements le 1er avril 1993 au sujet de l'annonce par la République populaire démocratique de Corée de son intention de se retirer du Traité. Les textes en langue anglaise et russe de cette déclaration sont joints à la présente lettre.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer cette lettre et la pièce qui lui est jointe comme document officiel de la Conférence. Nos gouvernements formulent l'espoir que les membres de la Conférence et les Etats non membres qui participent à ses travaux souhaiteront s'associer formellement à la déclaration des gouvernements dépositaires.

( <u>Signé</u> ) : S.B. Batsanov	( <u>Signé</u> ) : M.C.S. Weston	( <u>Signé</u> ) : S.J. Ledogar
Ambassadeur	Ambassadeur	Ambassadeur
Représentant de	Représentant	Représentant
la Fédération	du Royaume-Uni de	des Etats-Unis
de Russie	Grande-Bretagne et	d'Amérique
	d'Irlande du Nord	

[Original : ANGLAIS et RUSSE]

Les Gouvernements de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, qui sont les gouvernements dépositaires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), souhaitent publier la déclaration suivante :

"Nous exprimons notre regret et notre préoccupation devant l'annonce par la République populaire démocratique de Corée (RPDC) de son intention de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Comme le TNP est un élément essentiel de la paix et de la sécurité internationales, le retrait de la RPDC du TNP constituerait une grave menace pour la stabilité régionale et internationale.

Nous ne sommes pas sûrs que les raisons avancées par la RPDC pour se retirer du Traité constituent des événements extraordinaires en rapport avec l'objet du Traité. A cet égard, nous rappelons que nous avons fourni à la RPDC, en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires partie au TNP, des garanties de sécurité en matière nucléaire.

Il serait dans l'intérêt de la RPDC de rester partie au Traité et de respecter intégralement ses dispositions. Cela contribuerait à rassurer la communauté internationale quant à la nature du programme nucléaire de la RPDC et à son désir d'avoir des relations internationales positives, y compris dans le cadre d'une coopération nucléaire pacifique.

En outre, le retrait de la RPDC du TNP compromettrait la stabilité sur la péninsule coréenne, qui s'est améliorée ces dernières années, et saperait les efforts déployés pour mettre en oeuvre la Déclaration commune Nord-Sud sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Nous prions instamment la RPDC de revenir sur sa décision et de respecter intégralement ses engagements aux termes du Traité et ses obligations en matière de garanties, qui restent en vigueur. A ce propos, nous soutenons vigoureusement les efforts de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour appliquer son accord de garanties avec la RPDC".

Les trois gouvernements demandent à toutes les parties au TNP de s'associer à cette déclaration et d'exhorter la RPDC à reconsidérer sa position et à s'acquitter de ses obligations en vertu du Traité.

-----